



Le Conseil d'administration,	
Vu	le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R. 822-1 et suivants ;
Vu	le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu	le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu	la circulaire n°20260218 relative à la révision des loyers des logements du réseau des Crous ;
Vu	la circulaire n°20260120 relative aux modalités de gestion locative pour la campagne d'admission 2026-2027 ;
Vu	l'arrêté rectoral du 25 février 2026 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de l'académie de Créteil ;
Entendu	
l'exposé des motifs présenté par Madame Fatima MELLOULI, Directrice de l'hébergement du Crous de l'académie de Créteil.	
Le quorum étant atteint, avec 18 membres présents et 9 représentés par procuration sur 28 membres en exercice, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.	
Article unique :	
<p>Le Conseil d'administration approuve les grilles tarifaires d'hébergement applicables aux étudiants et aux autres publics ainsi que la grille des tarifs des dégradations, telles que figurant dans les annexes n°1 à n°5 jointes à la présente délibération, applicables à compter du 1er septembre 2026.</p> <p>Les annexes font partie intégrante de la présente délibération.</p> <p>Les tarifs antérieurement applicables sont abrogés à compter du 1er septembre 2026.</p> <p>Les tarifs sont exprimés en euros hors taxes, conformément au régime fiscal applicable.</p>	

Composition de la séance	
Administrateurs présents :	18
Procurations :	09
Total des voix :	27
Quorum :	10
Nombre de membres constituant le conseil :	28

Détail du résultat du vote des administrateurs	
Refus de prendre part au vote :	00
Abstentions :	01
Contre :	11
Pour :	15
Résultat : Approuvée	

Fait à Créteil, le 10 mars 2026

Pour la Rectrice de région académique Île-de-France, Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, et par délégation,
La Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Île-de-France

Isabelle PRAT